

La Glâne de 2040 dans la boîte

Les communes ont approuvé mercredi leur plan directeur régional, qui mise sur la qualité de vie





Le plan directeur régional veut notamment préserver la qualité de vie et les paysages glânois. Claude Haymoz

STÉPHANE SANCHEZ

Glâne Il occupe les autorités glânoises depuis 2018. Il a fait l'objet d'ateliers participatifs, de préconsultations, de consultations et d'un examen préalable du canton. Il décline onze mesures et onze projets phares. Il dessine de façon évolutive l'avenir du district pour les quinze prochaines années. Le plan directeur régional (PDR) de la Glâne est désormais sous toit.

Réunis mercredi en assemblée extraordinaire à Rue, les délégués de l'Association Glâne Région (AGR) l'ont validé à l'unanimité. Désormais applicable par les communes au travers de leur plan d'aménagement local, cette planification contraindra le canton dès que le Conseil d'Etat l'aura à son tour approuvée, vers la fin de l'année, indique Valentin Bard,

préfet et président de l'AGR. Voici un condensé des 94 pages de ce document, qui s'accompagne de cartes détaillées.

Urbanisation

Le paysage construit et naturel, jugé identitaire, fait l'objet de toutes les attentions de ce PDR. La Région Glâne se donne pour guide le Système Davos de qualité pour la culture du bâti. Il s'agit aussi de renforcer les spécificités paysagères de la Glâne, de promouvoir le bois local, de favoriser la biodiversité dans les villages et de réussir la transition énergétique en recourant au solaire ou à des sources «à faible impact sur la qualité de vie».

Ce PDR prévoit la désaffectation d'une quarantaine de périmètres d'urbanisation (25 ha environ), «trop éloignés des transports publics pour répondre à la législation actuelle», indique l'ancien préfet Willy Schorderet – il cédera prochainement la présidence de la commission d'aménagement et infrastructures, chargée de la mise en œuvre de ce PDR. En parallèle, la planification ajoute une petite vingtaine de territoires d'urbanisation nouveaux et épars (25 ha).

L'objectif consiste à garder les centres de localité vivants et dynamiques, en développant l'artisanat, des lieux de rencontre, des locaux pour les sociétés, et des services, logements ou équipements publics adaptés à toutes les générations.

Economie Les surfaces d'extension des zones d'activités sont rationnées à l'échelle cantonale. La Glâne dispose de 6,8 ha dans le secteur stratégique de Romont (En Raboud et La Maillarde). S'y ajoutent 4,3 ha de zones d'activités cantonales à Villaz-Saint-Pierre et 3,6 ha de zones d'activités régionales prioritaires, proches de la zone stratégique romontoise. Dans ces périmètres, les entreprises seront invitées à développer des services communs.

Question d'un édile, mercredi: cette concentration des activités industrielles et des personnes morales entraînera-t-elle une nouvelle péréquation de district? Réponse de Valentin Bard: «A priori pas, mais il faudra voir ce que donneront ces extensions. Il faudra du temps pour les ouvrir et apprécier leur impact.»

Les communes doivent par ailleurs veiller au renouvellement de leur tissu économique, mobiliser les réserves et revaloriser les friches. Il restera possible d'attribuer une part du quota régional (2 ha) aux extensions des zones d'activités locales existantes, pour autant qu'elles répondent aux critères cantonaux. Ces derniers comprennent la densité, le stationnement, l'intégration et la durabilité. Les zones d'activités locales mal situées seront relocalisées durant les deux années suivant l'approbation du PDR.

Mobilité Le plan régional prévoit deux étapes et un soutien du Service de la mobilité. A court terme, il s'agira de renforcer l'ossature ferroviaire, soit les gares de Romont, de Vauderens (avec une cadence semihoraire pour le RER Romont- Lausanne) et d'Ecublens. Les lignes de bus depuis et vers Romont seront améliorées, voire redessinées (Romont- Payerne). Et une nouvelle ligne reliera Ecublens, Rue, Ursy, Vauderens et Chapelle. Le PDR souhaite aussi qu'une offre de transports publics «à la demande» soit étudiée.

A l'horizon 2040-2045, la Région entend réouvrir la gare de Vuisterens-devant-Romont (une halte par heure) et rabattre des lignes de bus vers ce quatrième hub. Ces interfaces, et celui de Villaz-Saint-Pierre, devront être multimodaux, avec des P+R, des couverts à vélos sécurisés et des véhicules parta-gés. Mais le PDR vise aussi à réduire la dépendance aux transports individuels motorisés, en limitant l'offre en stationnement et en délimitant des zones où l'accès des véhicules motorisés sera restreint. Il s'agira en outre de développer le réseau cyclable.

Projets Le PDR comporte un volet touristique, qui se concentre notamment sur le terroir et sur l'offre existante et sa connexion aux transports, ainsi qu'à la Via Jacobi ou à la Route du Cœur. Le Middel Art Center fait l'objet d'une fiche de projet, intitulée «Point de vue et installations militaires à Middel». Figurent aussi le panorama et les parcours du Gibloux. Ou encore Siviriez et son patrimoine religieux, Rue et son histoire ou Romont et sa Vieille-Ville. Parmi les projets, on trouve en outre la requalification de la gare de Romont, ainsi que les aménagements du Campus d'Arruffens et des zones d'activités d'importance. La onzième et dernière fiche est dédiée à la gare de Vuisternensdevant-Romont.

Le plan directeur régional glânois est disponible sur glaneregion.ch, rubrique «activités et commissions».

<<Il faudra du temps pour ouvrir ces extensions>>

Valentin Bard